

Deux dépôts :
un rejet unanime
P. 3

Dénoncer les
entreprises privées
P. 5

Solidarité
Haïti
P. 5

Place à la
mobilisation
P. 6



Vol 23 | No 1 | Jan. 2010

Conseil fédéral extraordinaire
des 19 et 20 janvier 2010

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



« POUR GARDER LA SANTÉ, UN VIRAGE OBLIGÉ »

« Pour garder la santé, un virage obligé », tel est le message que les 58 000 professionnelles en soins membres de la FIQ lanceront au gouvernement au cours des prochaines semaines.

Ce virage obligé passe par les demandes audacieuses et novatrices de la Fédération au gouvernement. L'objectif est simple : permettre aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires d'exercer leur profession dans des conditions qu'elles méritent depuis fort longtemps.

Le visuel choisi pour appuyer ce slogan représente bien la limite atteinte par

les professionnelles, mais également le point de non-retour que le réseau public de santé québécois s'apprête à franchir. En effet, si le gouvernement n'effectue pas le vrai virage proposé par les membres de la Fédération, c'est le mur qu'il frappera. Ce même gouvernement ne peut plus faire abstraction de la pénurie de professionnelles qui perdure depuis plusieurs années et qui s'accroîtra à une vitesse folle avec le

départ à la retraite de près de 25 % des professionnelles en soins d'ici quatre ans.

- Afin d'attirer et de retenir ces professionnelles dans le réseau public ;
 - Pour assurer leur santé et leur sécurité ;
 - Pour préserver des services et des soins de santé accessibles, sécuritaires et de qualité ;
- il est urgent de prendre ce virage. ■**



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

C'est à l'unanimité que la proposition de rejeter les dépôts patronaux a été adoptée par la délégation de la FIQ.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 23, n° 1, janvier 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 58 700 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Charactéra | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

Régine Daurand

La négociation venait tout juste de commencer et, déjà, le gouvernement martelait sur la place publique que l'état des finances du Québec ne lui permettrait pas de répondre favorablement aux demandes des organisations syndicales. Prétextant les effets de la crise sur l'économie québécoise, les représentants du gouvernement, appuyés par certains éditorialistes, répètent que l'État n'a pas d'argent, qu'il faudra couper dans le gras et que toutes les Québécoises et tous les Québécois seront appelé-e-s à faire leur part.



À chaque négociation, ce gouvernement met de l'avant le même *modus operandi*. Ainsi, il tente de faire croire à la population que les organisations syndicales formulent des demandes socialement irresponsables. Il est clair comme de l'eau de roche qu'il cherche à miner leur crédibilité et, ainsi, à gagner la faveur de l'opinion publique dans la bataille qui l'oppose à ses salarié-e-s.

Est-il déraisonnable, pour les salarié-e-s de l'État, de demander un salaire décent ainsi que des conditions de travail qui permettraient, entre autres, aux professionnelles en soins de continuer à offrir des soins de santé convenables à l'ensemble de la population du Québec? La réponse est NON.

À compter d'aujourd'hui, toutes les professionnelles en soins devront se faire entendre. Elles doivent transmettre aux allié-e-s et aux vis-à-vis patronaux la conviction que les solutions mises de l'avant par les priorités de négociation de la FIQ sont

nécessaires pour leur santé et pour l'amélioration des services qu'elles dispensent. Le compte à rebours est commencé et la mobilisation devient la pierre d'assise pour arriver à un règlement négocié qui sera à la hauteur des demandes légitimes des membres de la Fédération.

Pour y arriver, il faudra que les professionnelles en soins travaillant dans le réseau public de santé fassent entendre leur voix. À toutes celles qui portent ce réseau à bout de bras : **faites entendre votre voix** afin que le gouvernement et la population reconnaissent que la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau de la santé a des effets désastreux. **Faites entendre votre voix** et dites haut et fort que les professionnelles en soins sont épuisées, essoufflées et insatisfaites de leurs conditions de travail. **Faites entendre votre voix** pour partager les solutions novatrices que la FIQ propose au gouvernement : des solutions qui permettront de rendre le milieu de la santé plus intéressant pour les professionnelles en soins,

qui attireront les plus jeunes et qui retiendront les plus expérimentées quelques années encore.

Faites entendre votre voix afin que les demandes soumises au gouvernement ne soient pas considérées comme un privilège, mais plutôt comme un droit d'exercer dans des conditions saines et assurant une réelle qualité de vie. **Faites entendre votre voix** afin que les usager-ère-s du système public de santé comprennent qu'ils auront la chance de côtoyer des professionnelles en nombre suffisant, en santé et motivées.

Faites entendre votre voix pour une même cause, soit celle d'obtenir une convention collective à la hauteur de ce que vous méritez. Tout le monde y gagnera : les membres de la FIQ, le gouvernement du Québec et la population. **Faites entendre notre voix** : « Pour garder la santé, un virage obligé »! ■



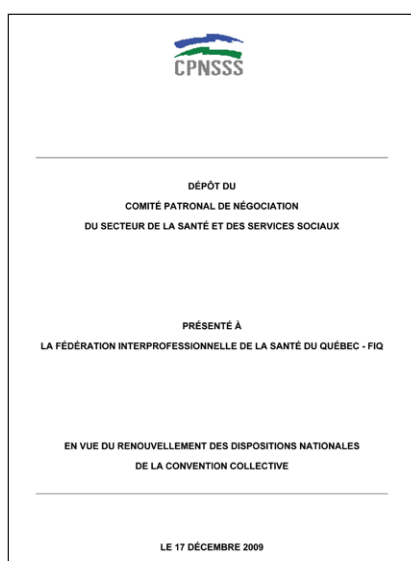
Faites entendre notre voix : « Pour garder la santé, un virage obligé »!





DEUX DÉPÔTS : UN REJET UNANIME PAR LES DÉLÉGUÉES

L'équipe de coordination, composée de Sylvie Savard, Francine Savard, Gino Pouliot et Serge Prévost, est venue présenter à la délégation un rapport d'étape sur les offres formulées dans les dépôts patronaux sectoriel et intersectoriel. À l'unanimité, ces deux dépôts ont été rejetés par les déléguées réunies en conseil fédéral extraordinaire.



DÉPÔT SECTORIEL

Le travail des professionnelles en soins n'est pas reconnu

Le 17 décembre dernier, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a déposé ses offres à la Fédération. Malheureusement, celles-ci sont loin d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans les milieux de travail. Essentiellement, ce dépôt patronal témoigne qu'il n'y a pas de reconnaissance du travail des professionnelles en soins.

La démarche du CPNSSS reflète ses quatre principales préoccupations, à savoir :

1. Assurer à l'ensemble de la population des services accessibles, continus, sécuritaires et de qualité;
2. Utiliser judicieusement les ressources et s'assurer de leur disponibilité;
3. Composer avec un marché du travail en évolution en ce qui a trait au rajeunissement de la main-d'œuvre et à la vague de départ à la retraite à venir;
4. Tenir compte de la capacité de payer de l'État dans le contexte économique difficile qui impose de faire des choix pour limiter l'augmentation des coûts.

La volonté du CPNSSS étant de réduire les coûts de la main-d'œuvre afin de récupérer ces sommes et de les réinvestir dans des mesures d'attraction et de rétention, il propose trois orientations spécifiques pour soutenir sa démarche :

1^{re} orientation : Améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre

Pour y arriver, il poursuit les objectifs suivants :

- Augmenter le taux de rétention du personnel en début et en fin de carrière;
- Rehausser le niveau d'expertise sur les quarts de soir et de nuit;
- Revoir le cadre restrictif de la convention collective afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'horaire de travail et d'augmenter la disponibilité;
- Réduire le taux des prestations d'assurance salaire ainsi que la banque des congés de maladie.

2^e orientation : Optimiser les ressources humaines et financières

À ce chapitre, considérant que le contexte de pénurie entraîne des difficultés de remplacement et que plusieurs primes introduites dans la convention collective n'ont pas fait l'objet d'une évaluation depuis plusieurs années, les objectifs du gouvernement sont notamment :

- De revoir l'ensemble des primes prévues à la convention collective;
- D'évaluer leur pertinence;
- De s'assurer qu'elles répondent toujours à un besoin réel.

3^e orientation : Actualiser certaines dispositions de la convention collective pour permettre une meilleure gestion de certains congés, dont les congés annuels et fériés.

La Fédération et le CPNSSS se sont entendus sur un cadre de discussions et ont convenu d'un calendrier de rencontres jusqu'à la fin mars 2010. Toutefois, compte tenu des objectifs du gouvernement, la négociation s'annonce ardue et difficile. Le comité de négociation de la FIQ aura donc besoin de la mobilisation des 58 000 professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires pour exercer une pression sur le gouvernement et les employeurs.

Il est nécessaire d'agir sur la pénurie de main-d'œuvre et la charge de travail auxquelles sont confrontées les membres de la Fédération. Il faut favoriser la stabilité des équipes de travail, la qualité de vie au travail, la conciliation famille - vie personnelle - travail ainsi que la reconnaissance des professionnelles en soins. Par le fait même, cela assurera la qualité des services offerts à la population et protégera le système de santé public.

DÉPÔT INTERSECTORIEL

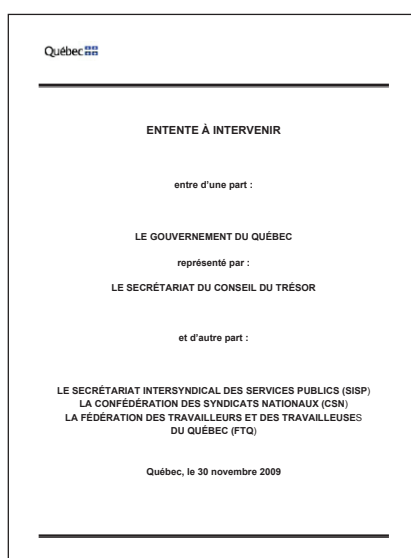
Des demandes décevantes du Conseil du trésor

Le 14 janvier dernier, une rencontre a eu lieu avec le Conseil du trésor (C.T.). L'équipe de coordination en a donc fait le compte rendu à la délégation. En fait, les informations supplémentaires qui ont été fournies portaient essentiellement sur le salaire. Ainsi, le C.T. propose une augmentation des coûts de la main-d'œuvre de 7 %, dont 5 % est prévu pour l'augmentation salariale qui s'étalerait de la façon suivante :

- 1^{re} année : 0,5 %
- 2^e année : 0,75 %
- 3^e année : 1 %
- 4^e année : 1,25 %
- 5^e année : 1,5 %

Le 2 % restant servirait à assumer les coûts liés au maintien de l'équité salariale, à la relativité salariale, aux régimes de retraite et aux correctifs apportés, le cas échéant, aux problématiques sectorielles.

La proposition du C.T. signifie sans contredit un appauvrissement des salarié-e-s des secteurs public et parapublic. Nul besoin de préciser que ces demandes sont plus que décevantes. À compter de la fin janvier, des rencontres hebdomadaires sont prévues avec le C.T. ■



ÉQUITÉ SALARIALE



DÉCISION DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le 5 janvier 2010, la Commission de l'équité salariale (CÉS) a finalement rendu sa décision concernant les plaintes déposées par des salarié-e-s de certaines catégories d'emploi visées par le programme d'équité salariale.



UN RAPPEL

C'est en juin 2006 que les membres du comité d'équité salariale formé du Conseil du trésor, de la FIQ, de la CSN, de la CSQ, de l'APTS, de la FTQ, de la CSD et de la FISA en sont arrivés à une entente concernant le programme d'équité salariale du secteur parapublic. À la lumière des résultats des travaux du comité d'équité salariale, diverses salariées des catégories d'emploi « adjointe administrative classe II », « diététiste nutritionniste », « infirmière bachelière », « infirmière auxiliaire », « préposé aux bénéficiaires », « psychologue » et « secrétaire classe I » ont déposé des plaintes auprès de la CÉS concernant le caractère déraisonnable de certaines cotes attribuées ou de présomption de collecte d'informations insuffisantes.

Environ 340 emplois ont été évalués et plus de 5 000 cotes d'évaluation ont été attribuées à la suite de l'analyse des 17 sous-facteurs (SF) suivant regroupés sous 4 grands facteurs comme le prévoit la Loi sur l'équité salariale :

FACTEUR 1 - EFFORTS

- SF- 1 Autonomie
- SF- 2 Raisonnement
- SF- 3 Créativité
- SF- 4 Concentration et attention sensorielle
- SF- 5 Efforts physiques

FACTEUR 2 - RESPONSABILITÉS

- SF- 6 Responsabilités à l'égard d'un programme
- SF- 7 Responsabilités à l'égard des personnes
- SF- 8 Responsabilités à l'égard des communications
- SF- 9 Responsabilités de supervision et de coordination de personnes

FACTEUR 3 - QUALIFICATIONS

- SF- 10 Formation professionnelle
- SF- 11 Expérience et initiation
- SF- 12 Mise à jour des connaissances
- SF- 13 Habiletés en relations interpersonnelles
- SF- 14 Habiletés physiques et dextérité manuelle

FACTEUR 4 - CONDITIONS DE TRAVAIL

- SF- 15 Conditions psychologiques
- SF- 16 Conditions physiques
- SF- 17 Risques inhérents

Au cours des mois d'avril, mai et juin 2007, les deux enquêteuses nommées par la CÉS ont interpellé les membres du comité afin que celui-ci fournisse des précisions. À la fin du mois de juin 2007, la CÉS a fait parvenir aux membres du comité ainsi qu'aux plaignantes un préavis de décision concernant, notamment, la catégorie « infirmière bachelière ». La CÉS estimait qu'il y avait des incohérences dans 6 des 17 SF contenus dans le plan d'évaluation, soit la formation professionnelle, l'expérience et l'initiation, les responsabilités de supervision et de coordination de personnes, la concentration et l'attention sensorielle, les conditions physiques et les habiletés physiques et la dextérité manuelle. La CÉS a également précisé que, sous réserve de faits nouveaux, de représentations ou de documents additionnels, elle déterminerait que les plaintes concernant la catégorie d'emploi « infirmière bachelière » sont fondées et exigerait que le comité reprenne en entier l'évaluation de cette catégorie.

La CÉS s'est aussi questionnée sur les SF touchant la concentration et l'attention sensorielle, les responsabilités à l'égard des personnes ainsi que les habiletés en relations interpersonnelles. Elle a mentionné que, sous réserve de faits nouveaux, de représentations ou de documents additionnels, elle déterminerait que les plaintes concernant la catégorie d'emploi « infirmière auxiliaire » sont non fondées.

LA DÉCISION DE LA CÉS

Concernant la catégorie d'emploi « infirmière bachelière », la CÉS reconnaît que, pour les SF formation professionnelle, expérience et initiation, responsabilités de supervision et de coordination de personnes, concentration et attention sensorielle et conditions physiques, le comité d'équité salariale a appliqué de façon cohérente et uniforme le plan d'évaluation et ne justifie pas l'intervention de la Commission.

En ce qui a trait au SF habiletés physiques et dextérité manuelle, la CÉS juge que les plaintes sont fondées et demande au comité d'équité salariale d'en reprendre l'évaluation. La CÉS évalue que ce SF qui mesure le niveau de qualification, la fréquence d'exécution d'opérations très exactes ou très précises ne devait pas servir de critère.

Concernant plus spécifiquement la catégorie « infirmière auxiliaire », au terme de son analyse, la CÉS estime que les cotes attribuées ne sont pas déraisonnables.

La CÉS détermine à la majorité que les plaintes concernant la catégorie d'emploi « diététiste nutritionniste » sont non fondées et, pour les autres catégories d'emploi, c'est à l'unanimité qu'elles sont également jugées non fondées.

LES CONSÉQUENCES SUR LES COTES ET LE RANGEMENT

Il faut se rappeler que l'évaluation des emplois a situé la très grande majorité de ceux-ci à l'intérieur de 24 rangements comportant un

intervalle constant de 29 points. Pour ce qui est du rangement 21 obtenu par l'infirmière bachelière, les bornes minimale et maximale se situent entre 756 et 784 points. Les travaux d'évaluation avaient octroyé un total de 769 points. En augmentant le niveau du SF 14, l'infirmière bachelière obtient donc 9 points de plus, pour un total de 778 points, ce qui n'entraîne aucune modification à son rangement.

LA LETTRE D'ENTENTE N° 3

En 2007, après la reclassification de l'infirmière bachelière dans le titre d'emploi « infirmière clinicienne », une nouvelle évaluation a été faite, telle que prévue au décret tenant lieu de convention collective. À la suite de ces travaux, la nouvelle évaluation avait accordé 801 points, faisant passer l'infirmière clinicienne au rangement 22. Les bornes minimale et maximale se situent entre 785 et 813 points. En modifiant le niveau du SF 14, le total de points est de 810, ce qui n'entraîne aucune modification à son rangement.

LA SUITE

La Commission donne 90 jours au comité afin qu'il fasse rapport des mesures prises pour appliquer cette décision. La Fédération entend s'y conformer et a déjà fait part de ses intentions à l'ensemble des membres du comité d'équité salariale. Il est à prévoir que de nouveaux travaux soient réalisés par le comité au cours des prochaines semaines. ■

ENTREPRISES PRIVÉES



DÉNONCER LES ENTREPRISES PRIVÉES



Jean-Noël Grenier, conférencier

Le conférencier Jean-Noël Grenier, un habitué des instances de la FIQ, est venu entretenir les délégués des agences de location de personnel, en insistant sur leurs impacts sur les conditions de travail et le pouvoir syndical. Ce phénomène, en croissance exponentielle et répandu partout dans le monde, contribue à la marchandisation du travail, fait en sorte de limiter les droits des employé-e-s et mène inévitablement à la précarité d'emploi. La délégation a été plus que réceptive aux propos de monsieur Grenier qui dénonce ces entreprises qui fragilisent la représentation syndicale.

Regroupées en tables rondes, les délégués ont été invitées à discuter des effets dévastateurs des entreprises privées de placement en soins sur les professionnelles en soins, les syndiquées du secteur public, les payeur-euse-s de taxes et le réseau public de santé. Effectué dans le but de nourrir le discours des militantes de la Fédération, cet exercice a été réalisé dans la bonne humeur et a suscité l'expression des convictions les plus profondes de bien des délégués.

Surveillez la prochaine édition du *FIQ Dossier spécial* qui portera sur les entreprises privées de placement en soins. ■



LA FIQ LANCE UN DÉFI À SES SYNDICATS AFFILIÉS

Lors du conseil fédéral extraordinaire, la FIQ a lancé un appel à tous ses syndicats affiliés afin de recueillir des dons pour venir en aide à la population d'Haïti. Le défi vise à amasser 58 000 \$, ce qui représente un dollar par membre de la Fédération. À ce montant s'ajoute le don de 10 000 \$ fait par la FIQ le lendemain du terrible séisme. Ainsi, c'est tout près de 70 000 \$ que la Fédération désire remettre à des organismes tels qu'Oxfam-Québec et la Croix-Rouge. ■



SOLIDARITÉ HAÏTI

Par le biais de différents organismes, plusieurs membres de la Fédération ont quitté pour Haïti afin d'aller aider le peuple durement éprouvé par le tremblement de terre du 12 janvier dernier. La Fédération salue leur courage et leur engagement. L'une de ces membres était présente lors du plus récent conseil fédéral extraordinaire. Ainsi, à quelques heures d'avis, Karine Cournoyer du CSSS Pierre-Boucher a choisi d'aller prêter main forte au peuple haïtien grâce à une collaboration établie entre la ville de Montréal et la ville de Port-au-Prince visant à fournir l'aide médicale requise (professionnelles en soins, matériel médical et médicaments).

MOBILISATION

LA FIQ,
UNE VOIX QUI PORTE,
DES GESTES QUI COMPTENT

PLACE À LA MOBILISATION



Les déléguées ont adopté un plan d'action, en appui aux demandes sectorielles, pour les mois de janvier, février et mars 2010. Ce plan comporte des actions de mobilisation qui, combinées à celles mises de l'avant par le Front commun, contribueront à mettre de la pression sur le gouvernement et les employeurs.

Dès maintenant, les membres sont invitées à porter leur bracelet bleu, et ce, pendant toute la durée de la négociation. Celles qui n'ont pas reçu ce bracelet peuvent se le procurer à leur local syndical. Par ailleurs, par le biais de Facebook <www.facebook.com/pages/FIQ-Sante/254599681602?ref=nf>, de Twitter <<http://twitter.com/FIQSante>> et du site Internet de la FIQ <www.fiqsante.qc.ca>, les membres ont la possibilité de suivre le déroulement de la négociation.

ACTIONS DE MOBILISATION

Janvier :

FIQ : Affichage massif du matériel de négociation
Front commun : Bulletin de relance de la négociation

Février :

FIQ : Port des autocollants sur les priorités sectorielles de négociation

- Semaine du 1^{er} février :
L'aménagement du temps de travail
- Semaine du 8 février :
La reconnaissance des inconvénients
- Semaine du 15 février :
La reconnaissance des responsabilités
- Semaine du 22 février :
La reconnaissance de la formation additionnelle

Front commun :

- 12 février :
 - Opération St-Valentin : distribution d'un signet à la population
 - Outils d'enracinement des demandes intersectorielles pour les membres

■ 22 février :

Rassemblement à Québec des instances de négociation de chacune des organisations du Front commun

Mars :

FIQ :

- Port du brassard
- Semaine du 8 mars : Publication sur les demandes des professionnelles en soins pour la population
- Semaine du 14 mars : Port d'un décalque aux couleurs de la négociation
- Semaine du 22 mars : Opération courriels « dernier blitz » ayant comme cible un-e élu-e

Front commun :

- 20 mars : Grande manifestation
- Évènement soulignant l'échéance du décret tenant lieu de convention collective

Les déléguées ont également adopté une proposition visant la diffusion d'une campagne publicitaire télévisée au moment jugé opportun. ■



C'est sur l'air de la chanson « Trois Petits Cochons » de Dan Bigras que l'équipe fédérale d'information et d'appui a composé les paroles de la chanson qui servira tout au long de la négociation des membres de la FIQ. Dan Bigras a accepté de collaborer au projet, en permettant l'enregistrement de la nouvelle version. Pour le lancement de cette version inédite, le chanteur, musicien et compositeur a rendu visite aux déléguées lors de leur conseil fédéral extraordinaire où il a pris la parole en livrant un discours empreint de solidarité à l'endroit des professionnelles en soins. La nouvelle version de la chanson est disponible et peut être téléchargée sur le site Internet de la FIQ <www.fiqsante.qc.ca>, sous la rubrique YouTube.



Pour vous abonner à la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca